

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages.....200 F</li> <li>● 16 à 28 pages.....600 F</li> <li>● 32 à 44 pages.....1 000 F</li> <li>● 48 à 60 pages.....1 500 F</li> <li>● Plus de 60 pages.....2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissés de déclarations d'Associations...10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1er et 2<sup>e</sup> insertions).....20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculations.....10 000 F</li> <li>● Certification du JO..... 500 F</li> </ul>
<p><i>N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantié pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 22 25 06 14 / 90 08 49 83 / 99 47 35 86 / 22 38 73 46 - 05 BP 225 LOME</i></p>		

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Anéhc, Vogon, Agou, Kpalimé, Atakpamé, Anié, Sokodé, Kara, Gérin-Kouka, Niamtougou et Dapaong.*

Suivant réquisition n° 25016, déposée le 13-08-04. Mme EPOUH Afi Philomène, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 34ca 56, situé à Lomé Agoènyivé Téléssou Gozan-Kopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 12m non dénommée, au Sud, à l'Est par la propriété DZODZI Zégou et à l'Ouest par une voie de 50m Express.

Suivant réquisition n° 30130, déposée le 17-04-09. Mlle DORNYOH Akossiwa Aménunika, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé Attiégu. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 47ca, situé à Lomé Atiégu, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé Atiégu et borné au Nord par la propriété ADANOU Kossi, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue de 14m, à l'Ouest par la propriété de la collectivité EDEH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 40088, déposée le 27-05-14. M. BARTET Louis Philippe, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43a 16ca, situé à Tsévié Djablé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété de TSANGBI N'Bouké, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 20m chacune.

de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeur non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59a 51ca, situé à Lomé Agoényivé Vakpo-Zomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par les propriétés EHLAN Klousseh et MLAGANI Kotogbé, au Sud par les propriétés ADZOHLIN DARABO Edoh et ATCHINOU Kodjo, à l'Est par les propriétés MLAGANI Kokouvi et ADANDY AGBETCHIAFAN et à l'Ouest par la Collectivité MLAGANI Agbeve.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 41794, déposée le 05-01-15.  
**M. WOTOGNON Logossou Bossou**, profession de Géomètre dessinateur, demeurant et domicilié à Bè-Kpota Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au Nord par les lots N<sup>os</sup> 1178 et 1179, au Sud par les lots n<sup>os</sup> 1183A et 1183B, à l'Ouest par une rue de 14m et à l'Est par la route Nationale N° 1 de 70m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à **M. KPOWBIE Ayénam B.** et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42119, déposée le 17-02-15.  
**M. DAROU Housseni Abdoulahi**, profession de Secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 20ca, situé à Lomé Agoényivé Téléssou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par LABA EKPON Attayi et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42120, déposée le 17-02-15.  
**M. DABOYA Touré Djisso**, profession de Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n<sup>os</sup> 195, 198, 194 et une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Lomé Agoényivé Sorad, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 231, 227, 228 et une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42122, déposée le 18-02-15.  
**M. AGOKPA Nuaké Komi**, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Gblinkomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 57ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kétidjan et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune et à l'Ouest par les lots n<sup>os</sup> 1365 et 1356.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42123, déposée le 18-02-15.  
**M. IDOH Kossi**, profession de Restaurateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 93a 51ca, situé à Lomé Aflao Akato Avoeme, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord par les propr. SEWOVON Agoudavi et GOZO Happy, au Sud par la collectivité AGBOMGA, à l'Est par la propriété XENYO Mikodome et à l'Ouest par KPELI Hablouto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42124, déposée le 18-02-15. **M. AGBASSEKOU Koffi Edem**, profession de Consultant en gestion, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9a 23ca, situé à Djagblé Klémé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud par la collectivité ACHIGUE, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité EGBLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42125, déposée le 18-02-15.  
**M. AMETEPE Anumu**, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 38ca, situé à Abobo, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Zegle Chive et borné au Nord et à l'Est par une rue de 20m, au Sud par la propriété de la collectivité AGADJA SODKPON et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42126, déposée le 18-02-15.  
**M. KPANZOU Egoulia**, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logope et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété de la collectivité YELLOU et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42127, déposée le 18-02-15.  
**M. SADOH Nawo**, profession de Directeur Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Cacaveli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 05ca, situé à Lomé Togblékopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEGNABO Kossivi Azoumah et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42128, déposée le 18-02-15.  
**M. AWUMEY Koffi Théophile**, profession de Magasinier, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Sagbado. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 64ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé Zankomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALEDI et au Sud par la route Adidogomé - Ségbé de 30m.

Suivant réquisition n° 42129, déposée le 18-02-15.  
**M. DEGLO Yao Hoégbo**, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Tsevié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 57ca, situé à Tsevié Tonoukouti, Préfecture du Zio, et borné au Nord, et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 16m et 14m, au Sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé - Tabligbo de 25m et à l'Est par la propriété FORTUNAT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42130, déposée le 19-02-15.  
**M. KADANGA Bodo-Bodom**, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Agoè nyivé Sogbossito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOGLO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42131, déposée le 19-02-15.  
**Mme AKINTONA Monsuratou**, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Togblékopé Bamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Ouest par la propriété AKINTONA et la collectivité KODJI et à l'Est par une voie de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42132, déposée le 19-02-15.  
**M. ATINYO Kossi Sylvain Victor**, profession de Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 02ca, situé à Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les propriétés HEDEDJI Sofahoun et ATINYO Aku Eyriam G. et à l'Ouest par la route Sanguéra - Ségbé de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42134, déposée le 19-02-15. M. AHONOU Yaovi Agbeko, profession de Distributeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 97ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés ADJOYI Koami et ADJOYI Kouassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42135, déposée le 19-02-15. M. AVOUYI Komlan, profession de Technicien Génie Electrique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 58ca, situé à Lomé Afiao Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété TANKOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42136, déposée le 19-02-15. Mme AKAKPO Ama, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 08ca, situé à Tsévié Djagblé Kpota Djigbé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés ZIGAN Komlan et ASSIGNON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42138, déposée le 19-02-15. Mme AFFO Tinin Fomilayo, profession de Greffier, demeurant et domiciliée à Lomé Adjougba. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 16ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité FIANYO, au Sud par la propriété HAYIBOR Koffi, à l'Est par la propriété DOUSSEH BOUKA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42139, déposée le 19-02-15. M. NOFODJI Komlan, profession d'Agent de Développement, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zovadzen et borné au Nord par la propriété MOUZOU, au Sud par la propriété GBOLOGAN, à l'Est par la propriété DANLORIN et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42140, déposée le 19-02-15. M. AGBALEGNON Edoh Komlan, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Sanguera, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AWOUDJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42141, déposée le 19-02-15.  
M. AMAH Kpatcha Bawubadi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 21ca, situé à Tsévié Adetikopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nologoé et borné au Nord, à l'Est par la propriété TOGLO, au Sud par la Route TONOUKOUTI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42142, déposée le 19-02-15.  
M. AGBOZO Attisso, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Wonyomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Wonyomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de AKOUEGNON Kokou Marc et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42143, déposée le 20-02-15.  
Mme DEGUE Ablavi née DAGBAN, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Hedzranawoé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 25a 89ca, situé à Tsévié Djagblé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord, au Sud par les rues de 16m et 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 20m et 16m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42144, déposée le 20-02-15.  
Mme DEGUE Ablavi née DAGBAN, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Hedzranawoé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35a 96ca, situé à Tsévié Aveta, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Lowoé Atitégome et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété de Feue AGBOKOU Akouvi, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 14m et 16m chacune.

Suivant réquisition n° 42145, déposée le 19-02-15.  
M. AGBOZO Attisso, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 33ca, situé à Lomé Adidogomé Aflao Wonyomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la Route SEGBE Adidogomé de 30m et une rue de 24m, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 456 et 454.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42146, déposée le 20-02-15.  
M. AZANLEKO Dosseh Kpanou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATTIKON KPODO, au Sud par la propriété DJESSOU et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42147, déposée le 20-02-15.  
M. APEDO Modeste, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Kpogan Agbetiko, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par la propriété APEDO Komi Leonard, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEHONOU Aholouklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42148, déposée le 20-02-15.  
Mme ATCHOU Adjoa épouse KOMLA, profession de Bibliothécaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoé Nyivé Vakposito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABALO Follyvi et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition n° 42157, déposée le 23-02-15  
M. ASSIONGBON Dédé, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Assivito. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klinmé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLOVI Zoumgbé et au Sud par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42158, déposée le 23-02-15.  
M. ATADEGNON Anani, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 76ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés AGBAVON Koami et AGBAVON Adanlessossi, au Sud par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42159, déposée le 24-02-15.  
M. DEKOU Hiloukou Dontou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha 97a 65ca, situé à Tsévié Dalavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Hévé et borné au Nord par les propriétés AKOUMANI, DOLA Mississo et la collectivité KOTOKOU, au Sud et à l'Est par la route de la RNET de 30m et à l'Ouest par la Route Adétikopé-Dalavé de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société CONFORTIS INTERNATIONAL SA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42160, déposée le 24-02-15.  
M. AMAH Nayadjakina, profession d'Ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Agoenyivé fiové. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 93ca, situé à Lomé Agoenyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N°s 278, 280 et 276.

Suivant réquisition n° 42161, déposée le 24-02-15.  
M. KONZI Téi, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Lomé Agoenyivé Lotissement Gendarmerie, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par les lots n°s 389 et 391, à l'Est par le lot n° 394 et à l'Ouest par le lot n° 388.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42162, déposée le 24-02-15.  
M. KONZI Téi, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 88ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord et à l'Est par la propriété BADABO Sonyewo, au Sud par la route Sanguera - Agoenyivé de 20m et à l'Ouest par la collectivité HOUGNIBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42163, déposée le 24-02-15.  
Révérant DJAKOUTI Mitré, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 88ca, situé à Lomé Aflao Apedokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité ADZAKLI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBODRA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise des Assemblée de Dieu du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42164, déposée le 24-02-15.  
Mme SOSSOU Aimée Louise épouse WILLEMART, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 1B, à l'Est par un lot non identifié et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et

interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République française, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé Téléssou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBAGNON et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42166, déposée le 24-02-15. M. AMOUZOU Sissi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 25ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Anomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots n°s 80, 82B, 81 et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42167, déposée le 24-02-15. M. AMOUZOU Sissi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Adidoade Zone Centrale Nord E2, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n°s 246, 250 et 249 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42168, déposée le 24-02-15. M. AMOUZOU Sissi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 69ca, situé à Lomé Aflao Totsi Adidoade, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Agoènyivé - Adidogomé de 28m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 475, 477 et 473.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

profession de commerçant demeurant et domicilié en RDC de passage à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 37ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n°s 23bis, 28B et 27B et au Sud par la route Nationale Lomé - Aného de 34m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42170, déposée le 24-02-15. M. SETOGLO Kossi, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 66ca, situé à Lomé Sanguera Sagnramé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété GABA Kossivi, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20m et 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42171, déposée le 24-02-15. M. MENSAH Komlan Viglo, profession d'économiste-gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Tsévi Adéti-Kopé Anyave, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par la propriété BADAGBON, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m et 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42172, déposée le 24-02-15. Me ESSOWA Soba, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 72ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiovi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par un lot sans numéro, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 369bis et à l'Ouest par un espace vide.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42173, déposée le 25-02-15. Mme KOUASSIGAN Têlé W. Blandine épouse SOARES, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 15ca, situé à Tsévié Djablé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ZOTSIKPUI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42174, déposée le 25-02-15. M. ADOKI Passouki, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Légbassito connu sous le nom de Ahonkpoe, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALI Koffi Jean, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42175, déposée le 25-02-15. M. KAMBIA Massim Komî, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé Adjougba. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 64ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOATI et à l'Est par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42176, déposée le 25-02-15. M. ADJATO Yawo Youndou Kondé Cyriaque, profession d'Administrateur Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Adidogamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud par le lot n° 239, à l'Est par le lot n° 240 et à l'Ouest par le lot n° 238.

Suivant réquisition n° 42177, déposée le 25-02-15. Dame FIAWOO Sefako Adzo épouse AVISSEY, profession de Cadre d'Assurance, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Wuiti. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Lomé Sanguera, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJAMAGBO Dédé, au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42178, déposée le 25-02-15. M. ESSE Koudouvo, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Tchamba. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété EHLAN Gavon et à l'Est par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42179, déposée le 25-02-15. M. ESSE Koudouvo, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Tchamba. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité EHLAN et à l'Est par la route Adidogome - Agoényivé de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42180, déposée le 25-02-15. Mme AGBOKOU Ablewavi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Nukafu. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 86ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété AYIKPE, à l'Est par la Réquisition N° 15554 et à l'Ouest par la propriété AYIKPE.

non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 40ca, situé à Lomé Agoènyivé Anokui, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42182, déposée le 25-02-15. Mme WILSON Vignon Adjélévi, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Tsévié Kpome, Préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOBLI Amétikou Aménouwogbé et à l'Est par une rue de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42183, déposée le 26-02-15. Mme HAVON Abla Françoise épouse KOUDEY, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Totsigan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Sanguera Wogomé-Dékpo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTILA Ayawo et ATTILA Koami Robert.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42184, déposée le 26-02-15. Mme ATCHRIMI Améyo épouse EKLK-KOKU, profession de Directrice d'Ecole, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34a 87ca, situé à Lomé Aflao Apedokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété Koami ADJAKLI, au Sud par la propriété Adanflisso Evo, et à l'Ouest par les propriétés AKOSSOU et EDOH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

demeurant et domiciliée à Lomé Agoè-Nyivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Togblékopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété AKINTONA, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par une rue de 50m et à l'Ouest par la collectivité KODJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42186, déposée le 26-02-15. M. ADJENDE Akaa, profession de Proviseur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété APEDO Kossi Agbodjalou et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42187, déposée le 26-02-15. M. OURO-BODI Abdou-Razak, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété APEDO K. Agbodjalou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42188, déposée le 26-02-15. M. SALAMI Amadou, profession de Secrétaire d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 03ca, situé à Lomé Agoènyivé Fidokpoui, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DOVON et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42189, déposée le 26-02-15.  
M. EDORH Jules Armand Godliebe, profession d'Ouvrier, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16a 75ca, situé à Lomé Aflao Segbegan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SESSOAFIA et à l'est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42190, déposée le 26-02-15.  
M. AHOOMEY-ZUNU Kwesi Séléagodji et Mme AHOOMEY-ZUNU Ayélé Attivi, profession de Juriste et Commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35a 95ca, situé à Kévè Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Legbakpuinu et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune et à l'Ouest par la collectivité AZADAGLI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42191, déposée le 26-02-15.  
M. TCHALLA Demondji, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 00ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Togblékopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanté Zogbé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADJROVI Douwonou, au Sud par une rue de 18m et à l'Est par la route Nationale Lomé - Atakpamé de 74m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42192, déposée le 27-02-15.  
Mme DJISSENOU Abla Sesime, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Avédji. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Avoème, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HAVON.

Suivant réquisition n° 42193, déposée le 27-02-15.  
M. LARE Kolani, profession Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Assiéyé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 00ca, situé à Lomé Agoè Sogbossito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyamassigan et borné au Nord par une rue dénommée de 30m, au Sud par le lot n° 580, à l'Est par le lot n° 579B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42194, déposée le 27-02-15.  
Mme NYALEDOME Adjoa épouse GAGLO, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Hahotoé Djidjolé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 27ca, situé à Lomé Aflao Klémé Kpodji Agokpanou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété AMOUZOU Hator Degbé, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPETIGO Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42195, déposée le 27-02-15.  
M. DJAGBA Dessong Kouami, profession Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé quartier cité. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 97a 12ca, situé à Lomé Ségbé Akato Avoémé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzigbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42196, déposée le 27-02-15.  
M. GALEY Yaovi Mawulolo, profession Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota Colas. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépié, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Dodzevoudzi.

Majeure non interdite et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Sanguera Klémé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété VEDOME Kokou et à l'Est par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42198, déposée le 27-02-15.  
M. SUNU Kossi Atsu, profession de Conducteur de Travaux, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Aflao Avédji, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 591, 590B et 588 et au Sud par une rue non dénommée de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42199, déposée le 27-02-15.  
Mme ABBEY Marie Louise, profession de Gérante de Société, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 07ca, situé à Lomé Bè-Massohoin, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 12m non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 81, 80 et 78.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42200, déposée le 27-02-15.  
M. MENSAH Sewa Dodji, profession d'Employé à SATOM, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 57a 70ca, situé à Tsévié Mission-Tove, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Agblékpoé et borné au Nord par les collectivités NOGLO Kossi et GBOLOGAN, au Sud par GADOU Kossi, à l'Est par la collectivité GBOGBO et à l'Ouest par la collectivité ATTIGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 22a 95ca 72, situé à Tsévié Mission-Tové Agblékpoé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les collectivités SENYO, BOUSSAKPO et AGBANYO et à l'Ouest par la propriété Komlan AZIABA et les collectivités VIEPE et KOUVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42202, déposée le 02-03-15.  
M. TAHIROU Hassane, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Nigérienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24a 03ca, situé à Lomé Agoènyivé Camp FIR Nord, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m et 30m chacune, à l'Est par les lots n°s 888 et 889 et à l'Ouest par le lot n° 884.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42203, déposée le 02-03-15.  
M. BELENGAI Boukari Moumouni, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 43ca, situé à Lomé Tokoin Agbakodomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété Raphaël, au Sud et à l'Est par des lots vides et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42204, déposée le 02-03-15.  
M. APEVIENYEKU Koffidé Emmanuel, profession de Clerc d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 22ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété AZANGLO, au Sud par une rue de 18m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42205, déposée le 02-03-15. M. JIBIDAR Mensah M., profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route de Ségbé - Adidogomé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NOLIVI LOZAAGUdu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42206, déposée le 02-03-15. M. SIAMEVI Komla, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Abidjan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 52ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par AMAGLO et à l'Est par la voie de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42207, déposée le 03-03-15. M. HOMAWOO Komi Malonsrongne, profession de Vendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10a 69ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBAVON, au Sud par une rue non dénommée de 10m et à l'Est par la propriété SABALABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42208, déposée le 03-03-15. M. HEGBE Edem Frederic, profession d'Employé de bureau formateur demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Avédji Soviépié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 87ca, situé à Lomé Aflao Avédji, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépié et borné au Nord par le lot n° 1202, au Sud par une emprise de la haute tension de 20m, à l'Est par le lot n° 1201 et à l'Ouest par le lot n° 1200A.

Suivant réquisition n° 42209, déposée le 03-03-15. Mme ADONKO Akossiwa Kékéli épouse PEKPE, profession d'Attachée d'Administration, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 51a 16ca, situé à Aképé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Azanvénu et borné au Nord par une emprise de la voie ferrée Lomé - Kpalimé de 25m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AWOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42210, déposée le 03-03-15. M. EGBAKOU Domélébou, profession d'Entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Vakpo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AHLOU et à l'Ouest par une route existante de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42211, déposée le 03-03-15. M. KETOMAGNAN Dovi Ekénan, profession de Financier demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Aflao Sanguéra, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété GAKPE, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par un lot non dénommé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42212, déposée le 04-03-15. M. TAGBA Pèguédou, profession d'Assureur demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 88ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord de la Gendarmerie et borné au Nord le lot n° 5A, au Sud par le lot n° 7C, à l'Est par le lot n° 5B et 7B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

... et domicilié à Lomé vakpossito. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 30ca, situé à Lomé Vakpossito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété CHIAKOU Koami, à l'Ouest par la rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42214, déposée le 04-03-15. M. ADESSINA Enyéadé Mawusi, profession de Sage Femme d'Etat demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 65ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Anyigbé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n°s 117 ; 118B et 116.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42215, déposée le 05-03-15. M. DETOH Messan, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 58ca, situé à Lomé Aflao Avédji Arigbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par les lots n°s 4C et 4D, à l'Est par les lots n°s 5A et 5B et à l'Ouest par le lot 4A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42216, déposée le 05-03-15. Mme NONON SAA Batoôguena Mayanendja, profession de Ministre conseiller, demeurant et domiciliée à Berlin - Allemagne. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 91ca, situé à Lomé Tokoin Dogbéavou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 33, au Sud par le lot n° 35, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n°s 32 et 31.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

... et domicilié à Lomé Sanguera. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagnrako et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIAVE et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42218, déposée le 05-03-15. M. ADAMAZAN TEKOU Yaovi Assiogbon, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 78a 26ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kponvé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune et à l'Est par une rue de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42219, déposée le 05-03-15. M. ADAMAZAN TEKOU Yaovi Assiogbon, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29a 95ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kponvé et borné au Nord par la collectivité KOUNYIGBA, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42220, déposée le 05-03-15. M. KOMENAN Djecoury Ernest, profession d'Economiste Financier demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité ivoirienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 33ca, situé à Lomé Sanguéra Nanégbé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété de AMEGANVI A. Akpéné, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42221, déposée le 05-03-15. M. DJAIMBA-LIMTA Adjola W., profession de Comptable-gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 05ca, situé à Lomé Aflao-Avédji, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots n°s 321, 322 et 323 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42222, déposée le 05-03-15. Mlle KPAKPAVI Essossimna G., profession de Ménagère, demeurant et domiciliée aux USA. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 79ca, situé à Lomé Agoènyivé Téléssou anomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOVI et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42223, déposée le 06-03-15. M. LAWSON-LARTEGO Laté Esotoalé, profession d'Employé de Banque demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 58ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m et 14m chacune, au Sud par NOUWATSI Komlan Togbor et à l'Est par AMEGAVI K. Adjé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42224, déposée le 06-03-15. M. TRAORE Dini, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n°s 249, 247 et 250A et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Suivant réquisition n° 42225, déposée le 06-03-15. M. AMAH Tchourou, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tsévié Adétikopé Akplomé, Préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Est par la propriété de Mavor Tetey AGBODAN, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42226, déposée le 06-03-15. Mme AMAH Essohanam Pissannewe, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16a 14ca, situé à Adétikopé Tonoukouti, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété TOUDJI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42227, déposée le 06-03-15. Mme VIGNON Akoko, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété EDOH Messanvi, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42228, déposée le 06-03-15. M. ASSEDI Kossivi, profession de Technicien Supérieur Electrique demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 72ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété VIGLO, au Sud par une ruelle de 8m et à l'Ouest par une rue de 14m.

... profession de Directeur  
jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 16ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par les lots n°s 2 et 4 et à l'Ouest par la voie express de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42230, déposée le 06-03-15. M. MASSINA Kpatcha Charles, profession d'Etudiant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Afiao Gakli, Préfecture du Golfe, et borné au Nord le lot n° 434A, au Sud par le lot n° 434C, à l'Est par le lot n° 438 et l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42231, déposée le 06-03-15. M. AKAKPO Yaovi, profession de Professeur d'Université demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune et à l'Ouest par la propriété TAMEKLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42232, déposée le 09-03-15. Mme AGBEFOU Essi Dzigbodi, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Agokpanou et borné au Nord par la propriété de Mme AZUMA Yao Délali Edzodzinam, au Sud par la propriété WOWOUI Alowodo, à l'Est par la propriété AGBEFOU Essi Massan Carine Vanessa Déborah et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

... profession de Directeur  
d'Etablissement demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviébé et borné au Nord par le lot n° 522, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 523 et à l'Ouest par le lot n° 526.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42234, déposée le 09-03-15. M. AKPADZA Kossi profession d'Employé de société demeurant et domicilié à Adidogomé - Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3ha 73a 79ca, situé à Kévè, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Amaké et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TONYI et au Sud par la route Amaké Agoudja Badja de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42235, déposée le 09-03-15. Mme ZOBINOY Yawa Mawuèna, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n°s 360, 363A et (362 et 362C)

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42236, déposée le 09-03-15. Mme KPOTI Ameyovi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Akpa Kopé et borné au Nord et au Sud par la propriété DADJI, à l'Est par la propriété EDORH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42237, déposée le 09-03-15. M. AJAVON Ayi Agbémagbé profession d'Employé de Banque demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 88ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anome et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKAKPO Amewotogbé et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42238, déposée le 09-03-15. Mme ETSI Afi Sitsofé Afoua, profession d'Employé de banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomame et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Komi Elikplim SENYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42239, déposée le 09-03-15. M. TODO-ALIPUI Kodjovi Mawuto, profession d'Employé de banque demeurant et domicilié à Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 05ca, situé à Lomé Sanguéra Dékpo, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assigome et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DETIKOU Koami Apelete.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42240, déposée le 09-03-15. Mme BANINGANTI Ninsao Afi Ina, profession d'Agent de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 88ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adougba et borné au Nord et au Sud par des rues respectivement de 12m et 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et

Suivant réquisition n° 42241, déposée le 09-03-15. Mme GBE EGO Yawavi Mawuli, profession d'Employé de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 44ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé Tsrokpassime et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPAN Kodjo et au Sud par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42242, déposée le 09-03-15. M. KANKOE Koffi, profession de Comptable Mécanographe demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Attiéguou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 756, à l'Est par le lot n° 754 et à l'Ouest par le lot n° 755A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42243, déposée le 09-03-15. Mme KOWU Amina, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 63ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par les lots n°s 893 et 894B, à l'Est par le lot n° 895 et à l'Ouest par le lot 892A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42245, déposée le 09-03-15. M. AVOGNON Tongni Apeagnon, profession de Maintenance Informatique demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 2B, au Sud par les lots n°s 1 et 3, à l'Est par le lot n° 4A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 95ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 2C, au Sud par le lot n° 2A, à l'Est par le lot n° 4A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42246, déposée le 09-03-15. M. KOUDOYOR Damébo Folivi, demeurant et domicilié en Belgique. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUMANI, à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42247, déposée le 09-03-15. M. feu KAGNANLA Koussanta et TOMFAYA Kaa-Silinda épouse KAGNANLA profession d'Ingénieur génie civil et ménagère demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 02ca, situé à Lomé Agoényivé Obonvé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par le lot n° 558A, au Sud par le lot n° 559 et à l'Est par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42248, déposée le 09-03-15. M. ATCHOLE Tchasso, profession de Gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 98ca, situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé Ségnawou et borné au Nord et à l'Est par la propriété HEDEDZI Koffi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

M. M. ETIEME Komlavi Amétowoyonah, profession de Juriste demeurant et domicilié à Lomé Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 77ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HOUNKPETOR Koffi, au Sud et à l'Est par des rues respectivement de 14m et 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42250, déposée le 09-03-15. M. KPETEME Komlavi Amétowoyonah, profession de Juriste demeurant et domicilié à Lomé Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HOUNKPETOR Koffi et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42251, déposée le 09-03-15. M. AMAGLO Kodzo, profession d'Employé de Bureau demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBAGLO AZIABO Koffi, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42252, déposée le 09-03-15. M. PEDANOU Kodjo, profession de Couturier demeurant et domicilié à Nyékonakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 26a 48ca, situé à Lomé Aflao Akato, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avoème et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés (respectivement) de POMEVO Logossou, ATTIKON Klamegan et par la Collectivité MASSEME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42253, déposée le 09-03-15.  
M. GBONSIKE-EKLOU Komi, profession d'Ingénieur Génie rural demeurant et domicilié à Bè Kpota Djiffa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 80a 11ca, situé à Tsévié Abobo, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Weme et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42254, déposée le 10-03-15.  
M. ADOYI-TACOURA Ouro-Seyi, profession Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01a 46ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKATO Motogbe et à l'Est par une voie rapide de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42255, déposée le 10-03-15.  
M. ADOYI-TACOURA Ouro Seyi, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 11ca, situé à Lomé Agbalépedogan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud par le lot n° 1253, à l'Est par les lots n°s 1261 et 1255 et à l'Ouest par le lot n° 1259.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42256, déposée le 10-03-15.  
M. ALIOU Aboubakar, profession de Géomètre demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Togblékopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud et à l'Est par GBLEDO Yao et à l'Ouest par la propriété ALIOU.

Suivant réquisition n° 42257, déposée le 10-03-15.  
Mme SIMENOA Essohanam, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Tsévié Gbatopemodji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Togblé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBOKOU AZIAMANYO, au Sud par une rue en projet de 12m et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42258, déposée le 10-03-15.  
Mme FOGUEBARA Bahounguema, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Tsévié Gbatopemodji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Togblé et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 16m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AGBOKOU AZIAMANYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42259, déposée le 10-03-15.  
M. GNASSINGBE Komi Mariri Koumféguima, profession d'Enseignant demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 31ca, situé à Lomé Agoènyivé Sogbossito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n°s 1063A ; 1065 ; et 1062 et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42260, déposée le 10-03-15.  
M. REDA Kambi, profession d'Ingénieur Génie Mécanique demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 87ca, situé à Tsévié Kpatéfi, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpévémé et borné au Nord par la propriété KADJAKA Warma, au Sud par la propriété TENGUE Kossivi, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59a 95ca, situé à Tsévié Gbatopemodji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Togblé et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par une rue en projet de 12m, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par la propriété de AGBOKOU Aziamanyo Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42262, déposée le 10-03-154. Mme ABOUGNIMA Molgah épouse KADJAKA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 77a 55ca, situé à Tsévié Gbatopemodji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Togblé et borné au Nord et au Sud par les rues en projet de 12m et 14m, à l'Est et à l'Ouest par les rues en projet de 14m et 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42263, déposée le 10-03-154. Mme ABOUGNIMA Molgah épouse KADJAKA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 32ca, situé à Tsévié Kpatéfi, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpévémé et borné au Nord et à l'Est par la propriété TENGUE Kodjovi, au Sud et à l'Ouest par les rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42264, déposée le 10-03-154. Mme ABOUGNIMA Molgah épouse KADJAKA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Gbatopemodji, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Togblé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AZIAMANYO Kodjo Agbokou et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

notaire, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11ha 37a 80ca, situé à Tsévié Agbelouvé Kplaba, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOGLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42266, déposée le 10-03-154. Mme ABOUGNIMA Molgah épouse KADJAKA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15ha 00a 49ca, situé à Agbelouvé Foulani Kondji, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité KOUGA-AFLA et à l'Est par la propriété TASSIBA Ngbenta.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42267, déposée le 10-03-15. M. KADJAKA Komi Kpidiba Lerat, profession de Gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé Totsi. Majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 75a 42ca, situé à Assahoun Tovégan Watsénou Kpodiwo, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la propriété MAFELE Baboti, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DJAGBLABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42268, déposée le 10-03-154. Mme TASSIBA N'gbenta, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15ha 00a 27ca, situé à Agbelouvé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Foulani Kondji et borné au Nord et au Sud par la collectivité KOUGA-AFLA, à l'Est par la route AGBODJEKPO-TOKPEVIA de 20m et à l'Ouest par la collectivité KOUGA-AFLA et la propriété KADJAKA Abougnima Molgah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42269, déposée le 10-03-154. Mme ADOYI Arama épouse OURA-SAMA, profession de Restauratrice demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété AKATO Motogbé et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42270, déposée le 10-03-15. M. DESEWU Komi Paul, profession de Mécanographe demeurant et domicilié à Lomé N'kafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 67ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de SEKLE Kpota et borné au Nord par la propriété AGUEGUE Sedo, au Sud par la propriété BRUCE Kokou, à l'Est par une rue de 24m et à l'Ouest par la propriété ZANKPE SOTOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42271, déposée le 10-03-154. Mme ECOE Kossiwa Kafui née FINI, profession de Sage Femme demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 76ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par AGBODOGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42272, déposée le 10-03-15. M. PERLAS Koami profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Akodessewa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 77ca, situé à Lomé Bè Kpota Attiégo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n°s 1063B et 1062C ; au Sud par le lot n° 1062A, à l'Est par le 1<sup>er</sup> passage des boeufs de 28m et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 42273, déposée le 10-03-15. M. PERLAS Koami profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Akodessewa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 71ca, situé à Lomé Bè Kpota Attiégo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par les lots n°s 1059B et 1058, à l'Est par le 1<sup>er</sup> passage des boeufs de 28m et à l'Ouest par le lot N° 1055.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42274, déposée le 10-03-15. M. AZIATI Kossigan Nouwodé, profession de Comptable Assistant demeurant et domicilié à Lomé Madjikpéto. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Légbassito Madjikpéto, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GUELI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42275, déposée le 10-03-15. M. GAMATHO Akakpovi, profession de Magistrat demeurant et domicilié à Agoènyivé Totsi Nyivémé Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 92ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord par le lot n° 128A, au Sud par le lot n° 131, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 129.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42276, déposée le 10-03-15. M. DAVI Eté-Mensah, profession d'Ingénieur des Travaux demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 27ca, situé à Sanguera Afiadégnigban, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Sanguera - Afiadégnigban, au Sud par la collectivité AKAM, à l'Est par le TF. 17856RT et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels,

... et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 36ca, situé à Lomé Totsi Gbonvié, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par les lots n<sup>os</sup> 14A et 15, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une ruelle de 6m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42278, déposée le 10-03-15. Me PIYAKI Assoumanou, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomame, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TREVE Amouzou et au Sud par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42279, déposée le 10-03-15. M. ANENOU Noubouké Emile, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10a 06ca, situé à Anfoin-Fiata Kponto, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par la route Anfoin - Fiata de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés AGBOVI Soeton ADEGNANDJRE Ananou Vincent et ADEGNANDJRE Gadobé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42280, déposée le 10-03-15. M. ANENOU Noubouké Emile, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 51a 11ca, situé à Anfoin-Fiata Kponto, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par les propriétés ANENOU Noubouké Emile et ADEGNANDRE Akakpo, au Sud par la route Anfoin-Fiata de 20m, à l'Est par les propriétés AKUETE Tétévi et KANKOE Kpogo et à l'Ouest par la propriété DAYI Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

... ANENOU Noubouké Emile, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 62a 16ca, situé à Anfoin-Fiata Kponto, Préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les propriétés DOVI Folly, ADEGNANDJRE Akakpo, DAYI Têko et DOVI Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42282, déposée le 10-03-15. M. ANENOU Noubouké Emile, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 27a 00ca, situé à Anfoin-Fiata, Préfecture des Lacs, et borné au Nord par la route Anfoin-Fiata de 20m, au Sud par la propriété ADAMA-TIGBEDE Messanvi, à l'Est par les propriétés EKUE ADEWADJE Sédiabo et ANENOU Akouété Tétévo et à l'Ouest par la propriété EKUE-ADEWADJE Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42283, déposée le 10-03-15. M. N'TASSA Mibimadou Messan Kokou, profession de mécanicien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 43ca, situé à Lomé Hédzranawoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 10m et 20m chacune, au Sud par le lot n° 3 et à l'Est par R. A. DU/DE 2707.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42284, déposée le 10-03-15. M. GAYOME Komi, profession de cuisinier demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Tsévié Adétikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par la collectivité AZIAKONOU et DZAMESSI, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42285, déposée le 11-03-15. Mme DJIDJAO Dédéah, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsévié Séouvé Amélibomé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par AYAOH Amah, au Sud, à l'Ouest par POMEVOR Yao et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42286, déposée le 11-03-15. M. DJIDJAO Komlanvi Baromda, profession d'Agent des Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsévié Séouvé Amélibomé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la D. Dédéah, au Sud et à l'Ouest par POMEVOR Yao et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42287, déposée le 11-03-15. M. AYAOH Longwayi Lonozou, profession d'Employé de Bureau demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à Tsévié Dalavé Wugan, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud par des rues existantes de 14m et de 18m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DALI-KPEXO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42288, déposée le 11-03-15. M. AYAOH Longwayi Lonozou, profession d'Employé de Bureau demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 00a 17ca, situé à Dalavé Vota, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la collectivité ESSAN Amouzouvi et la propriété KOZON Kodjo, au Sud par la propriété ALIBI G. Ekpaou, à l'Est par la collectivité AZIATI Akoli et à l'Ouest par la collectivité AZIATI Akoli.

Suivant réquisition n° 42289, déposée le 11-03-15. M. AYAOH Longwayi Lonozou, profession d'Employé de Bureau demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 99ca, situé à Tsévié Séouvé Amélibomé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par AYAOH Atévémbo, au Sud par POMEVOR Yao, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par POMEVOR Yao Elée et la collectivité KOLIKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42290, déposée le 11-03-15. M. AYAOH Longwayi Lonozou, profession d'Employé de Bureau demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 42ca, situé à Tsévié Dalavé Wugan, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par des rues existantes de 18m et 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par les collectivités NOUVON et DALI-KPEXO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42291, déposée le 11-03-15. Feue OCLOO Kossiwa Céline représentée par Dame KOWOVI Mawuli Akuwa, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 23ca, situé à Lomé Adoboukomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par les TF N° 176 et 245, au Sud par l'Avenue du 24 Janvier de 24m et à l'Est par l'Avenue Maman N'danida de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42292, déposée le 11-03-15. M. FRANGEUL Jérôme Christian Marc, profession, sans emploi demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02a 20ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 14, 21, 16C et 16A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7a 96ca, situé à Vogan, Préfecture de Vo, et borné au Nord, à l'Ouest par les lots n<sup>os</sup> 236 et 234, au Sud et à l'Est par des rues de 16m et de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42294, déposée le 11-03-15. M. AMETOGLO Ativon Biova, profession d'Entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 49ca, situé à Vogan, Préfecture de Vo, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n<sup>os</sup> 277, 278, 272 et 269.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42295, déposée le 11-03-15. Mme LAWSON Nadouvi Dénédi Adjoa Sika, profession de Psychologue, demeurant et domiciliée à Genève en Suisse. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 40a 76ca, situé à Tsévié Alokoégbé Agbatanu, Préfecture du Zio, et borné au Nord par AGOMIKU, au Sud par la route Tsévié-Kévé de 20m, à l'Est par KPETIGO Méléwo et à l'Ouest par GALLEY Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42296, déposée le 11-03-15. M. TEZIKE Madadozi, profession d'Ingénieur Agronome demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Kové Gbondjoussou Kopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YIBOKOU et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

profession d'Ingénieur Supérieur des FAT demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9a 75ca, situé à Lomé Agoényivé zone de Réinstallation des Expropriés de la FIR, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n<sup>os</sup> 288, 282, 285 et 287 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42298, déposée le 12-03-15. M. TANAN Amana, profession de Topographe Dessinateur demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBANYO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42299, déposée le 12-03-15. Mme GABIAM Akou épouse DOUGBLO, profession d'Assistante de Direction, demeurant et domiciliée Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 74ca, situé à Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord et au Sud par la propriété BARBOZA Wooley, à l'Est par la propriété AKATO Amégninou et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42300, déposée le 12-03-15. M. AHODIKPE B. Daté Gagnon, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par le lot 195B ; au Sud par un lot non identifié, à l'Est par le lot n° 196 et à l'Ouest par une rue projetée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42301, déposée le 12-03-15. Mme AKAKPO Ameyo, profession de Couturière, demeurant et domiciliée Agbalépédogan Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01a 73ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par des lots n°s 844A et 843A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42302, déposée le 12-03-15. Mme BOKOKPOE Akoko épouse CASPER, profession de restauratrice, demeurant et domiciliée Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par les lots n°s 8 et 9, au Sud par le domaine de la CSTT, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42303, déposée le 12-03-15. M. BINIZI Essodinam, profession d'Etudiant demeurant et domicilié à Montréal Canada. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Tsévié Mission-Tové, Préfecture du Zio, et borné au Nord, à l'Est par la collectivité GBEDEMAH, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42304, déposée le 12-03-15. M. GBENYON Kokouvi, profession d'Officier de Marine Marchande demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 82ca, situé à Lomé Tokoin Abovey, Préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 54, au Sud par la réquisition, n° 11855, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la collectivité ADADEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 42305, déposée le 12-03-15. Mme AGBOGNITO Dédé Homefa, profession de retraitée, demeurant et domiciliée Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Tsévié Mission Tové Kognito, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TAGAH Kodjovi Blaise et à l'Est par une rue de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42306, déposée le 12-03-15. M. APETE Dovi Mawubedjro, profession de Médecin demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 70a 37ca, situé à Tsévié Démakpoè, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommée de 14m chacune, à l'Est par la route Tsévié - Dalavé et à l'Ouest par les collectivités EDOH Kamassa et HUMBONO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42307, déposée le 12-03-15. M. APETE Dovi Mawubedjro, profession de Médecin demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 97a 33ca, situé à Tsévié Démakpoè, Préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommée de 16m et 14m chacune et à l'Ouest par Tsévié Dalavé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42308, déposée le 12-03-15. M. WALLA Kossi Essohouna, profession de Gestionnaire Comptable demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 62ca, situé à Lomé Légbassito, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route de Légbassito, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LAGNON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42310, déposée le 13-03-15. Mme d'ALMEIDA Ayélé, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété de ATSIGAN Kokouvi et à l'Ouest par la propriété ATTIGAN Yao.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42311, déposée le 12-03-15. Mme DZADE Hola Amavi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 01ca, situé à Lomé Aflao Gakli, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1241, au Sud par le lot n° 1839, à l'Est par les lots n°s 1244 et 1245 et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42312 déposée le 13-03-15. M. AYASSOR Agbianda Ashianéa, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 98a 34ca, situé à Kévé Noépé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord et au Sud par la collectivité AZIABLI, à l'Est par la collectivité AKPALU et le village AMENHKPOKOPE et à l'Ouest par la collectivité HAVON et la propriété BOLOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

M. ESOZIMNA, profession d'Electro-mécanicien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord et à l'Est par les Héritiers AKPALE, au Sud par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42314 déposée le 13-03-15. M. ABITI WALLA Essozimna, profession d'Electro-mécanicien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagnrako et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WDINOSSOU Wogodo Kossi et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42315 déposée le 13-03-15. M. SALLAH Essomanam, profession de Huissier de Justice demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Logové et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIABLE Koumedina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42316, déposée le 13-03-15. Mme ALI Passidè Tchilalou épouse SARKISSAN, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée en France. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Lomé Agoènyivé Téléssou, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité DOSSOU DJILAN, au Sud par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°42317 déposée le 13-03-15. M. BOURAIMA-DIABACTE Kaloukouey Hamadou Brin, profession de retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Avé Aképé, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEGNIGNON K. Olga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°42318 déposée le 13-03-15. M. BOURAIMA-DIABACTE Kaloukouey Hamadou Brin, profession de Retraité demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SESSI, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par la propriété AGBELEWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42319, déposée le 13-03-15. Mme MODZINU Afi Sefenya épouse SEKPONA, profession de Contrôleur Financier, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 24ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud et à l'Est par la propriété de AZANLEDJI Kodjogan et à l'Ouest par la propriété ADANFLISSO Agbodovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°42320 déposée le 13-03-15. M. TCHALIM Badassam, profession d'Employé de Banque demeurant et domicilié à Lomé Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07a 70ca, situé à Kévé Agblékpu, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUMENYO.

Suivant réquisition n° 42321, déposée le 13-03-15. Mme ANTHONY Massanvi Akpédzéné, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Maryland (USA). Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Kévé Aképé Assiama, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la Route Nationale n° 5 Lomé - Kpalimé de 70m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NODZRO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42322, déposée le 13-03-15. Mme ANTHONY Massanvi Akpédzéné, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Maryland (USA). Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 70ca, situé à Kévé Aképé Assiama, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la Route Nationale N° 5 Lomé-Kpalimé de 70m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NODZRO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 42323, déposée le 13-03-15. Mme ANTHONY Massanvi Akpédzéné, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Maryland (USA). Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 86ca, situé à Kévé Aképé Agblekoe, Préfecture de l'Avé, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par la Route Nationale n° 5 Lomé - Kpalimé de 70m, et à l'Est par la collectivité AZIABA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°42324 déposée le 13-03-15. M. AFAKODJA OGOUBI Kossi K., profession de Directeur d'entreprises demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Agoènyivé Daliko, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité AZIAKONOU et à l'Ouest par la propriété ALOU.

non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Daliko Kové, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété TENGUE Kokou et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°42326 déposée le 13-03-15. M. ADZIWONOU Kodzo, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1a 74ca, situé à Lomé Anfamé Nord, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par le lot n° 1496A, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°42327 déposée le 13-03-15. M. AKUE-ATSAH Adoté Akpayaka, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié en France de passage à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 00a 45ca, situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Topedome et borné au Nord par la propriété AHIANOR Gatu, au Sud par la propriété AGBO Semenou Joseph, à l'Est par la propriété AGBO Semenou Joseph et à l'Ouest par la propriété DJOKE Yaovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°42328 déposée le 16-03-15. M. ADJANOH FOLLY Blewussi, profession d'Enseignant demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04a 45ca, situé à Lomé Afiao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 53A, au Sud par le lot n° 55, à l'Est par le lot n° 54 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Gendarmerie, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 731, au Sud par le lot n° 733B, à l'Est par le lot n° 734 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n°42330 déposée le 16-03-15. M. IGODO Allassani A. S. D., profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Sito Aéroport. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Lomé Afiao Wougomé Dékpo Dzibgé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BABA et AZIABLE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition n° 00387-R.P. déposée le 12-01-15. Mme FORCADOS Félicitas Hedwig, profession d'Hôtesse de l'Air, demeurant à Frankfort (Allemagne) et domiciliée à Lomé-Forerver. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 00a 57ca, situé à Kpélé-Akata, Préfecture de Kpélé, connu sous le nom de Kanan et borné au Nord par les propriétés WOTODOU et FOLITSE Kossi, au Sud par la propriété AGBEKENOU, à l'Est par la propriété FOLLYTSE Kossi et à l'Ouest par la propriété FORCADOS Félicitas.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00388/RP. déposée le 12-01-15. Mme FORCADOS Félicitas Hedwig, profession d'Hôtesse de l'Air, demeurant à Frankfort (Allemagne) et domiciliée Lomé-Forerver. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05ha 90a 13ca, situé à Kpélé-Akata, Préfecture de Kpélé, connu sous le nom de Kanan et borné au Nord par la propriété FOLITSE Kossi, au Sud par la propriété WOTODOU et AGBEKENOU, à l'Est par la propriété GOLO et WOTODOU et à l'Ouest par les propriétés ABOTA et WOTODOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00389/RP déposée le 15-01-15.  
 Me BODY Téné, profession de Notaire demeurant et domicilié à Atakpamé – Mandataire de M. WOROU Djagnikpo Ogoua. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Anié, Préfecture de l'Anié, connu sous le nom de Boulali et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité BOULALI et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. WOROU Djagnikpo Ogoua et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00390/RP déposée le 15-01-15.  
 Me BODY Téné, profession de Notaire demeurant et domicilié à Atakpamé – Mandataire de la Société TOGO CELLULAIRE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Agbonou N'Dehoun – Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de N'Dehoun et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 1624, à l'Est par le lot n° 1626 et à l'Ouest par la route Nationale N°1 de 74m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00391/RP déposée le 15-01-15.  
 La Société JEHOVAH NISSI PETROLEUM TOGO, représentée par Mr TOKPANOU Fagninou Houssou Fiacre, Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 73ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpéta et borné au Nord par la propriété KLASSOU Komla, au Sud par la route Nationale N° 5 Lomé - Kpalimé, à l'Est par la propriété GBETEGLO et à l'Ouest par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société JEHOVAH NISSI PETROLEUM TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00392/RP déposée le 15-01-15.  
 M. ADA Koffi Dodziko, profession de Géomaticien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9a 13ca, situé à Agou Nyogbo, Préfecture d'Agou, connu sous le nom de Liatonou et borné au Nord par les propriétés ABRADOU Kokou et ADA Komi, au Sud par l'emprise du ruisseau Liato, à l'Est par un passage de 4m et à l'Ouest par la route Nyogbo - Agbétiko de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00393/RP déposée le 23-01-15.  
 M. FOLLY Kossi, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 11a 05ca, situé à Kpalimé Kpime Woumé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Daveti et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété MOTE, au Sud par les propriétés MOTE et NYADZOGBE Tadé et à l'Est par les propriétés MOTE et OKERE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00394/RP déposée le 23-01-15.  
 M. CODJIE Yawo Dzodzi Edéame, profession de Consultant en Management demeurant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07ha 21a 36ca, situé à Danyi, Préfecture de Danyi, connu sous le nom de Atigba et borné au Nord par la propriété de la Collectivité AKPA, au Sud par les propriétés CODJOE Yawo Dzodzi E. et de la collectivité KRODO, à l'Est par les propriétés des collectivités KRODO et ASSADJI et à l'Ouest par les propriétés EHLO Antoine et de la collectivité AKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00395/RP déposée le 23-01-15.  
 M. CODJIE Yawo Dzodzi Edéame, profession de Consultant en Management demeurant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37a 07ca, situé à Danyi Atigba, Préfecture de Danyi, connu sous le nom de Atigba et borné au Nord une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété DZAMATSE, à l'Est par la propriété de la collectivité EVODA et à l'Ouest par la propriété de la collectivité EKLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Commerçant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48a 85ca, situé à Danyi Atigba, Préfecture de Danyi, connu sous le nom de Aflavita et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété CODJIE Kodjo Roger, à l'Est par la route ATIGBA-N'DIGBE de 28m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBALO-AGBETE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00397/RP déposée le 23-01-15. M. CODJIE Yawo Dzodzi Edéame, profession de Consultant en Management demeurant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10a 24ca, situé à Danyi Atigba, Préfecture de Danyi, connu sous le nom de Goglobota et borné au Nord par la propriété DEGBOE remi, au Sud par la propriété ETOH Yawo J., à l'Est par la propriété WETRO Simplicie et à l'Ouest par la propriété CODJIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00398/RP déposée le 23-01-15. M. CODJIE Yawo Dzodzi Edéame, profession de Consultant en Management demeurant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 11a 06ca, situé à Danyi Apéyémé, Préfecture de Danyi, connu sous le nom de Gbagboxoe et borné au Nord et à l'Est par un passage de 14m, au Sud par les propriétés AMEDOME, SITI Agbodjan, KISSI et EDE Aményo et à l'Ouest par la route Dzogbegan-Atigba de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00399/RP déposée le 23-01-15. M. CODJIE Yawo Dzodzi Edéame, profession de Consultant en Management demeurant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 073A 72ca, situé à Atigba, Préfecture de Danyi, connu sous le nom de Goglobota et borné au Nord et au Sud par la propriété AMEGADZE ; à l'Est par la route N'DIGBE APEYEME de 20m et à l'Ouest par la propriété EKLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Commerçant et domicilié à Lomé Avenou. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25a 50ca, situé à Atigba, Préfecture de Danyi, connu sous le nom de Goglobota et borné au Nord par la propriété GBEVON Vinalvor, au Sud par la collectivité EKLO, à l'Est par la collectivité AZIABOR et à l'Ouest par la route N'DIGBE APEYEME de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00401/RP déposée le 27-01-15. KPERO Sountemba, profession de Pasteur demeurant et domicilié à Anié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08a 98ca, situé à Anié, Préfecture de l'Anié, connu sous le nom de Boulali et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété Boulali, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00402/RP déposée le 27-01-15. KPERO Sountemba, profession de Pasteur – Mandataire de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo demeurant et domicilié à Anié. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 61ca, situé à Anié, Préfecture de l'Anié, connu sous le nom de Boulali et borné au Nord par la propriété KONGO, au Sud par la propriété AKPAH Sossou, à l'Est par la propriété CHARLE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00403/RP déposée le 27-01-15. M. DJONGON Koffi Agbénigan, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 94ca, situé à Haho, Préfecture de Haho, connu sous le nom de Tako Banière et borné au Nord par la route Notsé – Tohoun, au Sud par la propriété DAYO, à l'Est par une rue en projet de 12m et à l'Ouest par la propriété DAYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00404/RP déposée le 27-01-15.  
M. DJONGON Koffi Agbéganigan, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 26a 31ca, situé à Notsé, Préfecture de Haho, connu sous le nom de Soékpé-Agbogbogodo et borné au Nord par la route Notsé - AGOU de 28m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés ADEFONOU et MENSAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00405/RP déposée le 27-01-15.  
M. AMEGNITO Komlan Semenyon, profession de Médecin demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 78a 38ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpimé Séva et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété ADEHA Yaovi, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété ADEHA Yaovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00406/RP déposée le 27-01-15.  
M. EGBETOU Komi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 44ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou Eroma et borné au Nord par le lot n° 177, au Sud et à l'Est par deux rues non dénommées de 20m chacune et à l'Ouest par le lot n° 179.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00407/RP déposée le 27-01-15.  
M. EGBETOU Komi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 24ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agadomé Houdou et borné au Nord par la voie ferrée, au Sud par la propriété EGBETOU Komi, à l'Est par la propriété GATE Awokou et à l'Ouest par la rue SAKAWA de 14m.

Suivant réquisition n° 00408/RP déposée le 27-01-15.  
M. EGBETOU Komi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 63ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Kossi-Kiti Lom-Nava et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par un passage de 6m, à l'Est par le lot n° 999 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00409/RP déposée le 27-01-15.  
M. EGBETOU Komi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 03ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Tchankpana Hounti et borné au Nord par le lot n° 21, au Sud par un passage de 6m, à l'Est par le lot n° 29 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00410/RP déposée le 27-01-15.  
M. EGBETOU Komi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 54ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Kossi-Kiti et borné au Nord par les lots N° 601, 603 ; au Sud par une rue de 12m, à l'Est par le lot 606 et à l'Ouest par le lot 600.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00411/RP déposée le 27-01-15.  
M. EGBETOU Komi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 73ca, situé à Atakpamé-Agbonou, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de IDIOTSE et borné au Nord par le lot n° 495A, au Sud par le lot n° 498, à l'Est par le lot n° 496 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 25ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpéta et borné au Nord par une rue non dénommée de 15m, au Sud par le lot n° 13 propriété de GBEDO Semevo, à l'Est par une rue non dénommée de 13m et à l'Ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00413/RP déposée le 03-02-15. Me BODY Téné profession de Notaire demeurant et domicilié à Atakpamé, Mandataire de Mr KOULOUN N'ma Bilizim. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou Maromi et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la collectivité ASSOGBA, à l'Est par la collectivité ASSOGBA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOULOUN N'ma Bilizim et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00414/RP déposée le 10-02-15. Me BODY Téné profession de Notaire demeurant et domicilié à Atakpamé, Mandataire de Mr NABIOU Tchadabalo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 94ca, situé à Anié, Préfecture de l'Anié, connu sous le nom de ENOUATCHI-Comè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété KOFFI ENOUATCHI, à l'Est par la propriété ENOUATCHI Koffi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. NABIOU Tchadabalo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00415/RP, déposée le 13-02-15. M. ASSAGBA Yawo Ametépé et Mme ATRI Yawa Emefa, épouse ASSAGBA profession Comptable Gestionnaire et de Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Zomayi-Kpota et borné au Nord et au Sud par la propriété Patrice MANTI, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la route Kpalimé - GBALAVE de 30m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19a 33ca, situé à Kpélé-Elé, Préfecture de Kpélé, connu sous le nom de Marc Blaser et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par la propriété de la collectivité EVODA, à l'Est par la route nationale N° 5 Kpalimé - Atakpame de 30m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## REGION CENTRALE

Suivant réquisition n° 00278/RC déposée le 30-01-15. M. BABA Tagbé profession d'Agent de la DADC Lomé demeurant et domicilié à Lomé Agoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de Akamadè et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud par la propriété de Komah, à l'Est par la propriété ADJE Rose et à l'Ouest par la propriété AYEVA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00279/RC, déposée le 13-02-15. Mme AGBAAhoussi épouse NANDJA, profession de Agent des Impôts à la retraite, demeurant et domiciliée à Kabou. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 16ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam Préfecture de Tchoudjo, et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété ALI Madjayé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00280/RC déposée le 13-02-15. M. TEOU Atozou profession de Géomètre au cadastre demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble semi urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 30ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de Tchawanda et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EL HADJI ISSA-TOURE Nasser et au Sud par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00281/RC déposée le 13-02-15.  
M. GNANDI Nadjombé profession d'Agent des douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 57ha 43a 09ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Sada et borné au Nord par un ruisseau, au Sud par un ruisseau et la propriété OURO-GNAO Bassirou, à l'Est par le fleuve Mono et à l'Ouest par la propriété LANDAAffo Souleymane.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00282/RC déposée le 13-02-15.  
M. BINI Essohanam profession d'Inspecteur des Impôts demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22a 00ca, situé à Sotouboua, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Watchala et borné au Nord par les propriétés PROCIDA et BAKOYIMA, au Sud par la propriété ADABI, à l'Est par une rue de 30m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00283/RC déposée le 13-02-15.  
M. BINI Essohanam profession d'Inspecteur des Impôts demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13ha 92a 17ca, situé à Sotouboua, Préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Hangaiyo et borné au Nord par le ruisseau Adjanakou Lomou, au Sud par la collectivité KATCHOU, à l'Est par les collectivités BAWO et AYO et à l'Ouest par le ruisseau Adjanakou Home.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00284/RC déposée le 19-02-15.  
M. BITEMAH Koalo profession de Graphiste demeurant et domicilié à Sokodé - Tchawanda. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03a 80ca, situé à Sokodé, Préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Komah et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Komah, au Sud par un passage de 3m et la collectivité Komah et à l'Est par une ruelle de 8m.

## REGION DE LA KARA

Suivant réquisition n° 00438/RK déposée le 11-04-13.  
Mlle BOKOBANA Kiméhalo profession de Revendeuse demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Kara Tomdè Nord, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Nord et borné au Nord par le lot n° 1989A, au Sud par le lot n° 1988, à l'Est par le lot n° 1990 à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00549/RK déposée le 18-12-13.  
Mgr Jacques Danka LONGA, profession d'Evêque demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04ha 53a 11ca, situé à Bitchabé, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Bidjomamb et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TIGHANKPA Nadjombé et à l'Est par la route Bassar-Bitchabé-Natchamba de 30m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la paroisse St ELOI de Bitchabé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00561/RK, déposée le 21-01-14. Mme TOMBEGOU Batoma Akuya, profession d'Assistante Médicale, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Adabawéré et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NOGUIE et à l'Est par le boulevard de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00584/RK déposée le 24-02-14.  
M. BATIKRANA Mougona profession de Batikleur demeurant et domicilié à Koka. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 71a 66ca, situé à Niamtougou Yaka, Préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Kagnia et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m ; à l'Est par les propriétés KPASSANGO et KAWONDJINA, à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 34m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la

demeurant et domiciliée à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33a 05ca, situé à Soumbou Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Soumbou Kagnilissiyo et borné au Nord et à l'Est par la propriété PELADJOLO, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00663/RK, déposée le 02-07-14. Mme ROCHAT Stella Fantine épouse CAU, profession de retraitée, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité suisse, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 88ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Abouda et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par la propriété KORIKO, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00692/RK déposée le 08-08-14. Me ADJA Morou profession de Notaire demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par la propriété AZOTI, au Sud par les propriétés LAKIGNANG et GNANGA, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par la propriété LAKIGNANG.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. CARET Ruben et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00693/RK déposée le 1<sup>er</sup>-09-14. M. BOTSI Kokou Sédro profession de Revendeur demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 70ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama-Feing et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DJANTA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

d'Employé de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09a 02ca, situé à Lama, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Kolidè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété SOKA Yaodèm, à l'Est par la propriété WIYAO Abra et à l'Ouest par la propriété KOUDJOU Takougnadi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00697/RK, M. AGUIM ALI Essohana, profession de Directeur Général de la Nouvelle UPROMAH demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6ha 41a 19ca, situé à Kara Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Wélou et borné au Nord par la propriété TCHONDA, au Sud par l'E.P.P. Wélou, et la propriété BEBEYI, à l'Ouest par les propriétés KAKAO et BEBEYI et à l'Est par les propriétés ALOU et GNANG.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00698/RK déposée le 15-09-14. M. TCHAKPALA Mazama-Esso, profession d'Entrepreneur demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9a 74ca, situé à Lassa, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lao et borné au Nord par la propriété TCHALLA, au Sud par la propriété SODIA, à l'Est par la propriété TCHALIMDALI et à l'Ouest par la route Kara - Kétau de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00703/RK, déposée le 29-9-14. M. TAKOUGNADI Kondo Simon, profession de Revendeur demeurant et domicilié à Autriche Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 19ca, situé à Lama Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Pissala-Yo et borné au Nord par la collectivité AMAH, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la route Lama Kolidè de 30m et à l'Ouest par la collectivité Tchamdja.

Il déclare que ledit lui immeuble appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00704/RK déposée le 08-10-14. M. AZIATO Komi Elikplim profession de Pasteur demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 82ca, situé à Kara Tomdè, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Site IB et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m ; au Sud par la route Kara - Kétao de 30m, à l'Est par les lots 1703a et 1704b et à l'Ouest par les lots 1702a et 1701a.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise des Assemblés de Dieu du Togo de Kara et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00707/RK déposée le 15-10-14. M. PATANAKME Yana profession sans profession demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 28ca, situé à Tchitchao, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Bou et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété KOBOUA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00750/RK déposée le 13-11-14. M. AMAH Tchorou profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Abouda et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m, au Sud par la route Kara - Kpenzindè de 20m et à l'Ouest par la propriété EDJAMBANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00751/RK, déposée le 13-11-14. Mme AMAH Essohanam Pissannéwè épouse GNASSINGBE, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 08a 66ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Keinzi et borné au Nord par un passage de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKATE.

Suivant réquisition n° 00752/RK, déposée le 13-11-14. Mme AMAH Essohanam Pissannéwè épouse GNASSINGBE, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 80ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Keinzi et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALEDJI, au Sud par un passage de 20m et à l'Est par un passage de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00774/RK, déposée le 15-12-14. Mme KAROUGBE N'na Lidaowè, profession d'Inspecteur du Trésor, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10a 92ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Yadè Feinda et borné au Nord par les propriétés KAROUGBE et KABISSI, au Sud par la propriété TCHALLA, à l'Est par une rue non dénommée de 25m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 25m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00775/RK, déposée le 15-12-14. Mme KAROUGBE N'na Lidaowè, profession d'Inspecteur du Trésor, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06a 23ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama Kolidè et borné au Nord et au Sud par la propriété M'BANABIKEDI, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété FARAM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00776/RK déposée le 17-12-14. Me ADJA Morou profession de Notaire demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04a 21ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpenkpeng-Féou et borné au Nord par la propriété KEDJE Abderahmane, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par la propriété PITO Afi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Batascom et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TCHAMDJA et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00782/RK déposée le 23-12-2014. M. SIMLIWA TCHASSO Agnidoufèi, profession de Comptable demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16ha 51a 01ca, situé à Bafilo, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lawi et borné au Nord par le ruisseau Monomoni, au Sud par un passage de 14m, à l'Est par la propriété AMIDOU Mamadou et à l'Ouest par le ruisseau Monomoni.

Il déclare que ledit immeuble appartient à aux Etablissements HAUT MA HAUT et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00783/RK déposée le 23-12-14. M. SIMLIWA TCHASSO Agnidoufèi, profession de Comptable demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 72a 37ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpandeda et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00784/RK déposée le 07-01-15. M. MASSINA Yotrofèi, profession d'Officier des FAT demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11a 84ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Yadè et borné au Nord par la propriété ANADJA, au Sud par la propriété KAO, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété PAMAZE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 81ca, situé à Kara Atchangbadè, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Atchangbadè et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété TCHAKOU, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00786/RK déposée le 26-01-15. M. AZOTI Konde Koffi profession d'Electricien Bâtiment demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 02ha 23a 04ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord par une rigole, au Sud et à l'Est par la propriété EGBEZEM et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00788/RK, déposée le 26-01-15. M. GNANSSA Essossinam profession d'Agent des Impôts demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03a 86ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Feing et borné au Nord par la propriété DUITO, au Sud et à l'Est par la collectivité ABOUZA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00789/RK, déposée le 27-01-15. M. AMAYI Yaou profession de Topographe-Dessinateur demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 91ca, situé à Lassa, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lindou et borné au Nord par le lot n° 108, à l'Est par le lot n° 111, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00790/RK déposée le 27-01-15. M. AMAYI Yaou profession de Topographe-Dessinateur demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 09a 54ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Adjamiliki et borné au Nord par le lot n° 348, à l'Est par le lot n° 350, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00796/RK déposée le 29-01-15. M. DABONI Kofi Dayan profession d'Agent de la BCEAO demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 73a 72ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de N'Djèssiyo et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la route Kara – Agbalassi, à l'Ouest et au Sud par des espaces verts et des rues non dénommées de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00799/RK, déposée le 03-02-15. Mlle KOLANI Damitoti épouse ALFA, profession d'Inspecteur central du Trésor, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36a 69ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchannadé et borné au Nord par la propriété NABEDE, au Sud par un passage existant, à l'Est par la propriété TEBIE et à l'Ouest par un passage de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00804/RK déposée le 06-02-15. M. BAGNAN Ogamo profession d'Administrateur Civil à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 03ha 01a 20ca, situé à Bassar, Préfecture de Bassar, connu sous le nom de Djakpan Kikpéou et borné au Nord par la propriété GBATI Gbandi, au Sud par la propriété GBATI Alazi, à l'Est par la propriété YAYA Djata et à l'Ouest par la propriété GBATI Gbandi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est

Suivant réquisition n° 00805/RK déposée le 06-02-15. M. BAGNAH Ogamo profession d'Administrateur Civil à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07a 45ca, situé à Bassar, Préfecture de Bassar, connu sous le nom de Biakpabé Haut et borné au Nord par le lot n° 645, au Sud par le lot n° 649, et à l'Est par la route Sokodé – Bassar - Mango de 30m et à l'Ouest par le lot n° 646.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00806/RK déposée le 06-02-15. M. BAGNAH Ogamo profession d'Administrateur Civil à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14a 04ca, situé à Bassar, Préfecture de Bassar, connu sous le nom de Biakpabé Aviation et borné au Nord par le lot n° 258, au Sud par le lot n° 254, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par les lots n°s 259 et 261.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00807/RK déposée le 06-02-15. M. BAGNAH Ogamo profession d'Administrateur Civil à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 99a 95ca, situé à Guérin Kouka, Préfecture de Guérin Kouka, connu sous le nom de Guérin-Kouka et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété MAGANAWE et à l'Ouest par la route Kabou-Kouka de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00808/RK déposée le 06-02-15. M. BAGNAH Ogamo profession d'Administrateur Civil à la retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01ha 00a 16ca, situé à Bassar, Préfecture de Bassar, connu sous le nom de Kitangbaou-Aviation et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BIDANKE Kitangbaa et au Sud par une rue non dénommée de 30m.

Suivant réquisition n° 00398/RS déposée le 10-03-15.  
Me ADJA Morou, mandataire de DOUTI Lengue, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29a 76ca, situé à Worgou Dapaong, Préfecture de Tône et borné au Nord par DOUTI Kountondja, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune..

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOUTI Lengue et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00399/RS déposée le 10-03-15.  
M. KOMBATE SAMBIANI Tchimbiendja, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Kpakoate Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Kpakoate et borné au Nord par l'ancienne route de Korbongou, au Sud et à l'Est par la propriété Kpiemane KOMBATE et à l'Ouest par la propriété GOGOUDJOA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00400/RS déposée le 11-03-15.  
M. SAMBO Ismaïla, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 90a 51ca, situé à Nassablé Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par l'ancienne route nationale n° 1, au Sud par la propriété KANFITINE Binoume, à l'Est par la propriété MOUSSA Noaga et à l'Ouest par la route de Tantigou Barrage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

M. SAMBO Ismaïla, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Nassablé Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUTI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 00402/RS déposée le 11-03-15.  
M. SAMBO Ismaïla, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à Kpégui Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Kpégui et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par la propriété ABDOU Balla, à l'Est par l'ancienne route nationale n° 1 et à l'Ouest par la propriété KOURA Mariama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
ABBI Toyi A. M.